

Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

8 décembre 2019, Genève



FR

CD/19/9DR

Original : anglais

Pour décision

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Genève (Suisse),
8 décembre 2019

Politique du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial

PROJET DE RÉOLUTION

**Document établi par le Groupe de travail du Projet du Mouvement international de la
Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur les réponses à apporter aux besoins en
matière de santé mentale et de soutien psychosocial découlant des conflits armés,
des catastrophes naturelles et autres situations d'urgence (MOMENT)**

Genève, octobre 2019

PROJET DE RÉSOLUTION

Politique du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial

Le Conseil des Délégués,

rappelant et réaffirmant la profonde préoccupation exprimée par le Conseil des Délégués de 2017 face aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial qui résultent des conflits armés, des catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence, y compris ceux qui surviennent dans le contexte de la migration, ou qui résultent d'autres situations, comme la marginalisation, l'isolement et l'extrême pauvreté, et *rappelant* la nécessité urgente et continue d'intensifier les efforts déployés pour répondre aux besoins dans ce domaine, ainsi que l'important travail complémentaire accompli par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) à cet égard,

rappelant que, dans la réalisation de leurs tâches, les volontaires et les membres du personnel du Mouvement sont souvent atteints dans leur santé mentale et leur bien-être psychosocial, et *réitérant* la demande adressée par le Conseil des Délégués de 2017 aux Sociétés nationales, à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) et au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) de répondre aux besoins des volontaires et des membres du personnel en matière de santé mentale et de soutien psychosocial,

reconnaissant le lien entre la consommation de substances, la santé mentale et le bien-être psychosocial et *rappelant* les engagements pris par le Mouvement de lutter contre la consommation nocive de substances, dont la résolution 29 intitulée « Lutter contre la toxicomanie » de la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale),

rappelant la demande du Conseil des Délégués de 2017 que soit formulée une Politique du Mouvement relative aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial, qui prenne appui sur des approches communes et contribue à l'harmonisation des différentes réponses du Mouvement, et *reconnaissant* que cette politique contribuera à renforcer les capacités et les moyens collectifs du Mouvement de répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial,

1. *adopte* la Politique du Mouvement proposée relative aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial et *demande* à toutes les composantes du Mouvement de mettre en œuvre cette Politique et de la transposer dans les efforts qu'elles déploient pour répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial ou pour aider d'autres composantes du Mouvement qui s'y emploient ;
2. *réitère* l'appel du Conseil de Délégués de 2017 à augmenter les ressources allouées à la prise en charge de ce problème humanitaire, en vue de renforcer les capacités et les moyens collectifs du Mouvement de répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial, et *appelle* toutes les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR à garantir une réponse minimum en matière de santé mentale et de soutien psychosocial ;

3. *demande* au CICR et à la Fédération internationale d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la Politique du Mouvement, de documenter les progrès réalisés, dont les enseignements tirés et les défis relevés, et de faire rapport au Conseil des Délégués de 2021.

Politique du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial

A. INTRODUCTION

La Politique du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) relative aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial fait référence à l'action menée par les composantes du Mouvement dans tous les contextes. Elle présente huit déclarations de principes pour définir les besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des populations touchées, y compris les volontaires et les membres du personnel, et y répondre.

Au Conseil des Délégués de 2017, le Mouvement a adopté une résolution, intitulée « Répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial », qui reconnaissait l'urgente nécessité de renforcer la réponse collective du Mouvement aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial et demandait que soit formulée une « Politique du Mouvement relative à la réponse à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial ».

La présente Politique s'applique aux trois composantes du Mouvement – les Sociétés nationales, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale), et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) – dans leurs activités liées à la santé mentale et au soutien psychosocial. Elle reconnaît la diversité des activités complémentaires qu'elles mènent dans tous les contextes, en fonction de leurs mandats différents. Elle vise à fournir un cadre qui aidera les trois composantes du Mouvement à garantir la qualité des réponses qui sont apportées aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial.

Cette politique comprend :

- une vue d'ensemble des besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial ;
- la réponse et l'approche du Mouvement en matière de santé mentale et de soutien psychosocial ; et
- huit déclarations de principes et orientations connexes.

Cette politique est conforme aux engagements, aux politiques et aux résolutions pertinents du Mouvement, sur lesquels elle prend appui. Elle est éclairée par les normes professionnelles, les lignes directrices et les cadres mondiaux pertinents¹.

Elle remplace la Politique de la Fédération internationale relative au soutien psychologique (2003). Le Conseil des Délégués la révisera en 2027.

¹ En particulier : Comité permanent interorganisations (2007), *Directives concernant la santé mentale et le soutien psychosocial*, IASC, Genève ; Comité international de la Croix-Rouge (2018), *Guide pour les activités de santé mentale et de soutien psychosocial*, CICR, Genève ; Organisation mondiale de la Santé (2013), *Plan d'action pour la santé mentale 2013-2020*, OMS, Genève ; Résolution 29 intitulée « Lutter contre la toxicomanie » de la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Genève (1986)

Comprendre les besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial

Les besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial s'inscrivent dans un continuum, qui va de la santé mentale positive aux troubles mentaux chroniques et plus gravement invalidants, en passant par des formes légères et temporaires de détresse. Il est capital de répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial pour assurer la survie et le fonctionnement quotidien des personnes et pour que celles-ci jouissent de leurs droits fondamentaux ainsi que de l'accès à la protection et à l'assistance. La réponse à ces besoins est essentielle à la réalisation de la couverture sanitaire universelle et des objectifs de développement durable. La santé mentale est un bien commun mondial qui contribue à l'avènement de sociétés en bonne santé dans tous les pays, indépendamment de leur statut socioéconomique.

Bien que les besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial ne soient pas toujours visibles, ils sont néanmoins réels et urgents et, dans certains cas, ils mettent la vie en danger. Les troubles mentaux font partie des principales causes des problèmes de santé et des situations de handicap dans le monde. Pourtant, près des deux tiers des personnes ayant des besoins connus en matière de santé mentale et de soutien psychosocial ne sollicitent jamais de l'aide, en raison de la stigmatisation qui leur est associée et du manque d'accès aux soins et aux traitements. En 2019, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a estimé que plus de 80 % des personnes atteintes de troubles mentaux n'avaient pas accès à des soins de santé mentale de qualité et abordables. Dans le même temps, chaque année, 800 000 personnes se donnent la mort, le suicide étant la deuxième cause de mortalité chez les jeunes.

Les conflits armés, les catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence ont des répercussions à long terme immenses sur la santé mentale et le bien-être psychosocial. Les taux de troubles mentaux augmentent considérablement après une situation d'urgence, en particulier dans les situations de conflit armé. Les difficultés psychosociales augmentent également quand, par exemple, les personnes sont séparées de leurs proches ou perdent des membres de leur famille ou des amis, les conditions de vie deviennent très précaires, ou les personnes sont exposées à la violence et ne peuvent pas avoir accès à l'assistance. Les situations d'urgence grèvent, voire détruisent, les ressources des communautés et des familles, affaiblissent les stratégies d'adaptation des personnes et disloquent les liens sociaux sur lesquels celles-ci s'appuient normalement. Les conséquences humaines, sociales et économiques sont lourdes et durables, et touchent des communautés et des sociétés entières.

La majorité des personnes font preuve de résilience et sont capables de gérer leur détresse si elles peuvent activer leurs stratégies personnelles d'adaptation et ont accès à des services de base et à des ressources externes telles que le soutien de leur famille, de leurs amis et de leur communauté. L'accès rapide à des services de santé mentale et de soutien psychosocial appropriés contribue à éviter que la détresse n'évolue vers des troubles plus sévères. Les enfants sont exposés à des risques particulièrement importants si leurs besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial ne sont pas satisfaits à un stade précoce. Les personnes atteintes de troubles mentaux sévères et/ou chroniques peuvent voir leur état se détériorer dans certains contextes et ont besoin d'une aide supplémentaire. Toutefois, les services locaux de santé mentale et de soutien psychosocial sont surchargés dans tous les contextes, ou sont inexistantes. Même quand des services et un soutien sont disponibles, l'accès peut y être extrêmement difficile en raison de l'endroit où ils sont situés, du coût, de problèmes de sécurité, du manque de connaissance et de la stigmatisation associée à la santé mentale.

La réponse et l'approche du Mouvement

Répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial est un aspect central de la mission du Mouvement, qui est de prévenir et d'alléger les souffrances des hommes, de protéger la vie, la santé et la dignité, et de promouvoir la santé et le bien-être social des personnes, des familles et des communautés, y compris les volontaires et les membres du personnel à l'œuvre dans tous les contextes. Le Mouvement mène des activités de diplomatie humanitaire afin de veiller à ce que les États et les autres acteurs répondent aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial, et participe à l'élaboration de normes et de pratiques internationales pour garantir la qualité des soins dans les circonstances très difficiles.

Les États ont la responsabilité première de répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des personnes sur leur territoire. Les composantes du Mouvement jouent des rôles complémentaires et de soutien importants, le rôle d'auxiliaires des Sociétés nationales en faisant partie.

Termes clés et leur définition

Les termes ci-après sont définis en lien avec leur utilisation dans la présente politique et, plus largement, dans tout le Mouvement.

Qu'entend-on par « santé mentale et soutien psychosocial » ?

L'expression « santé mentale et soutien psychosocial » décrit tout type de soutien endogène ou exogène visant à protéger ou promouvoir le bien-être psychosocial et/ou à traiter des troubles mentaux².

Qu'est-ce que la « santé mentale » ?

La santé mentale est définie par l'Organisation mondiale de la Santé comme un état de bien-être dans lequel une personne peut se réaliser, faire face au stress normal de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté.

Qu'entend-on par « psychosocial » ?

Le terme « psychosocial » renvoie au lien qui relie une personne (c'est-à-dire ses réactions, ses sentiments et ses processus internes, émotionnels et de raisonnement) à son environnement, son entourage direct, sa communauté et/ou sa culture (c'est-à-dire le contexte social dans lequel elle évolue).

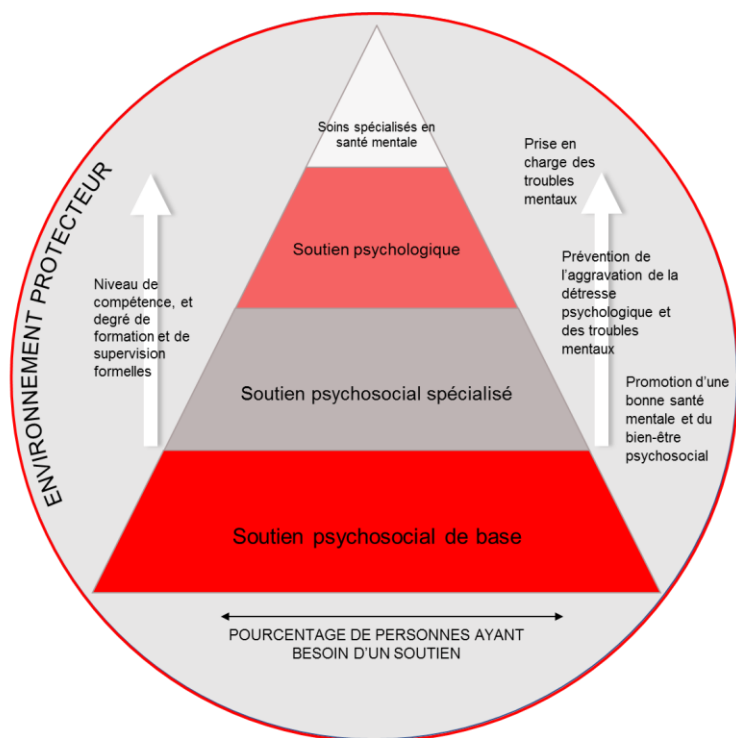
Qu'est-ce que le « soutien psychosocial » ?

Le soutien psychosocial fait référence aux actions relatives aux besoins sociaux et psychologiques des personnes, des familles et des communautés.

² Adapté de Comité permanent interorganisations (2007), *Directives concernant la santé mentale et le soutien psychosocial dans les situations d'urgence*, IASC, Genève, p. 1.

Le cadre du Mouvement pour la santé mentale et le soutien psychosocial

Chaque composante du Mouvement répond aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial conformément à son rôle et à son mandat. Le modèle pyramidal ci-dessous représente le cadre des services de santé mentale et de soutien psychosocial qui sont nécessaires pour répondre aux besoins des personnes, des familles et des communautés dans tous les contextes. Il est essentiel, pour organiser les activités de santé mentale et de soutien psychosocial, d'établir un système pyramidal de soutien complémentaire qui répond aux besoins des différents groupes. Cette approche pyramidale ne signifie pas que toutes les composantes du Mouvement doivent fournir des services à tous les niveaux. Néanmoins, les composantes du Mouvement sont censées évaluer les besoins, orienter les personnes vers les services adéquats et mener des activités de plaidoyer concernant l'ensemble des réponses aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial présentées dans le modèle, du soutien psychosocial de base aux soins spécialisés en santé mentale.



Les soins spécialisés en santé mentale – l'étage supérieur de la pyramide – englobent les soins et le traitement cliniques spécialisés pour les personnes présentant des troubles mentaux chroniques et celles qui souffrent d'une détresse sévère telle et pendant une durée telle qu'elles rencontrent des difficultés dans leur fonctionnement quotidien. Des exemples en sont les centres médicaux pour les personnes qui ont survécu à la torture et les approches alternatives à la pharmacothérapie. Les services sont fournis au sein des systèmes nationaux de santé et de protection sociale et dans les centres de détention.

Le soutien psychologique – le troisième étage de la pyramide – comprend les activités de prévention et de traitement destinées aux personnes et aux familles qui présentent des symptômes de détresse psychologique plus complexes et aux personnes qui risquent de développer des troubles mentaux. Des exemples en sont les interventions psychologiques de base, telles que le conseil ou la psychothérapie, qui sont généralement assurés dans des établissements de santé et accompagnées d'activités de sensibilisation, ou dans des structures communautaires, quand cette approche est culturellement acceptable.

Le soutien psychosocial spécialisé – le deuxième étage de la pyramide – comprend la promotion de la santé mentale positive et du bien-être psychosocial, ainsi que des activités de prévention axées sur les groupes, les familles et les personnes à risque. Des exemples en sont le soutien par les pairs et les activités de groupe. Le soutien psychosocial spécialisé peut être fourni par des membres du personnel et des volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge formés et supervisés et/ou par des membres formés de la communauté.

Le soutien psychosocial de base – le premier étage de la pyramide – promeut la santé mentale positive et le bien-être psychosocial, la résilience, l'interaction sociale et les activités de cohésion sociale au sein des communautés. Les activités menées à ce niveau sont souvent intégrées dans les secteurs de la santé, de la protection et de l'éducation et devraient être accessibles à 100 % de la population touchée. Des exemples en sont les premiers secours psychologiques et les activités récréatives. Le soutien psychosocial de base peut être fourni par des membres du personnel et des volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge formés et/ou des membres formés de la communauté.

B. DÉCLARATIONS DE PRINCIPES ET ORIENTATIONS

Huit déclarations de principes guident l'action du Mouvement en matière de santé mentale et de soutien psychosocial.

Les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR ont la responsabilité de répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial en adéquation avec :

- leur mandat et leur rôle ;
- les besoins et les lacunes mis en évidence dans les contextes dans lesquels ils mènent leur action ;
- leurs ressources, leurs capacités et leurs compétences techniques.

1. Garantir un accès impartial aux services de santé mentale et de soutien psychosocial, et mettre l'accent sur la prévention et sur une action rapide

Le Mouvement répond en tout temps aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial sur la base des Principes fondamentaux et conformément à ces Principes.

Nous nous emploierons ainsi à :

- garantir que toutes les activités et toutes les décisions du Mouvement visant à répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial soient fondées sur les évaluations des différents besoins des personnes, de la vulnérabilité à des conséquences données, des facteurs de risques et des obstacles à l'assistance, soient adaptées au contexte et aux spécificités culturelles, et reflètent les principes d'humanité et d'impartialité, qui incluent la non-discrimination ;
- garantir un accès rapide aux services de santé mentale et de soutien psychosocial, en particulier des populations touchées par une situation d'urgence. Nous nous attacherons à éviter que les personnes, les familles et les communautés vivent une détresse plus grande et des difficultés de fonctionnement et d'adaptation ;
- reconnaître et souligner l'importance de la détection et de la prévention précoces des besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial se produisant dans l'enfance. Nous adapterons les approches de la promotion, de la prévention et du traitement, de la grossesse à l'enfance, jusqu'à l'adolescence ;
- tenir compte de facteurs tels que l'âge, le genre, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, les convictions religieuses, les facteurs socioéconomiques, l'état de santé, le statut juridique et l'appartenance à un groupe minoritaire, l'expérience de la privation de liberté, de la séparation de la famille, de la détention et de l'exposition à la violence, dont la violence sexuelle et sexiste. De multiples facteurs individuels tels que ceux qui viennent d'être mentionnés peuvent se conjuguer pour accroître la vulnérabilité à une mauvaise santé mentale et avoir des répercussions sur la vie quotidienne. Nous veillerons à ce qu'une évaluation de ces facteurs soit incorporée dans les programmes ;
- reconnaître le lien qui existe entre la consommation de substances, la santé mentale et le bien-être psychosocial et définir des mesures permettant de cibler la

consommation nocive de substances parallèlement aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial ;

- définir les moyens d'identifier les personnes qui ont des besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial et de garantir l'accès à ces personnes. Nous plaiderons pour un accès effectif des personnes ayant des besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial aux services appropriés ;
- montrer que la santé mentale est tout aussi importante que la santé physique.

2. Assurer un appui et des soins complets et intégrés aux personnes ayant des besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial

Les besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial varient considérablement et sont associés à de nombreux facteurs différents. Une approche pyramidale complète est donc recommandée en ce qui concerne la promotion de la santé mentale et du bien-être psychosocial. Elle comprend l'apport d'un soutien psychosocial de base, d'un soutien psychosocial spécialisé, d'un soutien psychologique et de soins spécialisés en santé mentale.

Nous nous emploierons ainsi à :

- veiller à ce qu'une réponse soit apportée dans la dignité et de manière appropriée aux différents besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial. Nous fournirons des informations pertinentes et orienterons les personnes vers les services disponibles, au besoin ;
- plaider auprès des autorités publiques ou des autres acteurs concernés en faveur d'un appui approprié en matière de santé mentale et de soutien psychosocial et de l'accès effectif des personnes ayant des besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial aux services existants ; et plaider pour le recours à des interprètes qualifiés dans les contextes où les personnes qui ont des besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial ne parlent pas la langue locale ;
- évaluer les différents types de besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial (du soutien psychosocial de base aux soins spécialisés en santé mentale) et recenser les services et les compétences techniques disponibles, dont ceux des composantes du Mouvement. Nous intégrerons les besoins, les capacités et les priorités en matière de santé mentale et de soutien psychosocial dans toutes les évaluations des besoins ;
- intégrer les services de santé mentale et de soutien psychosocial dans tous les services et tous les programmes en cours, en particulier de protection, de santé physique, de nutrition, de logement, d'approvisionnement en eau et d'assainissement, d'alimentation, de moyens de subsistance, d'éducation, de diffusion de l'information et de soutien aux familles séparées et aux familles des disparus, en fonction du mandat et du rôle des différentes composantes du Mouvement.

3. Promouvoir la résilience, la diversité et la participation des personnes à toutes les activités de santé mentale et de soutien psychosocial

La participation des personnes ayant des besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial aux activités renforce la mobilisation des communautés et la redevabilité à leur égard, réduit les risques de leur nuire et garantit que le soutien apporté est adapté au contexte et aux spécificités culturelles.

Nous nous emploierons ainsi à :

- garantir la participation pleine et entière, égale et constructive des personnes ayant des besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial, de leurs familles / leurs aidants et des membres des communautés aux processus décisionnels. Nous respecterons les priorités des personnes concernant leur santé mentale et leur bien-être psychosocial, en accordant une attention particulière aux personnes les plus vulnérables à la discrimination, à l'exclusion et à la violence ;
- garantir que tous les services de santé mentale et de soutien psychosocial tiennent compte de la culture, de la langue, des convictions religieuses ou spirituelles, des coutumes, des attitudes et des comportements des personnes, des familles et des communautés touchées. Nous veillerons à ce que le personnel et les volontaires possèdent les connaissances et les compétences nécessaires pour tenir pleinement compte de ces aspects ;
- offrir aux personnes ayant des besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial, ainsi qu'à leurs familles / leurs aidants, la possibilité de donner leur avis et une plateforme qui leur permette de s'exprimer en toute dignité. Il est capital d'entendre les points de vue des personnes ayant des besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial, dont les personnes atteintes de troubles mentaux sévères et/ou chroniques, ainsi que de leurs familles / leurs aidants. Les personnes qui ont une expérience vécue devraient apporter leur éclairage aux interventions liées à la santé mentale et au soutien psychosocial.

4. Garantir la protection de la sécurité, de la dignité et des droits

Le fait de ne pas garantir la sécurité, la dignité et les droits des personnes peut causer de graves problèmes psychosociaux et de santé mentale et accroître les vulnérabilités existantes. Les activités de protection peuvent aider les composantes du Mouvement à prévenir ou à limiter l'exposition aux risques et à veiller à ce que les services ne nuisent pas.

Nous nous emploierons ainsi à :

- promouvoir la mise en œuvre et le respect des cadres juridiques internationaux et nationaux, dont le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'Homme et le droit des réfugiés, ces cadres jouant un rôle utile dans la prévention, la réduction et la satisfaction des besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial. Il est capital d'identifier et d'éliminer les risques et les menaces spécifiques qui pèsent sur les personnes ayant des besoins importants et/ou chroniques en matière de santé mentale et de soutien psychosocial et d'y réagir ;
- prendre des mesures pour prévenir et réduire les risques d'atteintes à la santé mentale et de détresse psychosociale, et l'étendue de celles-ci, en atténuant autant que

possible les menaces et la vulnérabilité à ces menaces, dans le respect du mandat et du rôle des différentes composantes du Mouvement.

5. Lutter contre la stigmatisation, l'exclusion et la discrimination

Souvent, les personnes qui ont des besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial sont victimes de stigmatisation et de discrimination, qui peuvent parfois s'accompagner de conséquences graves pour leur sécurité, leur santé et leur dignité, entraîner leur exclusion de la société, et les empêcher d'accéder à une aide et une protection. En luttant contre la stigmatisation et la marginalisation, nous contribuerons à éviter que leur situation ne s'aggrave et à promouvoir la dignité, l'inclusion et la non-discrimination.

Nous nous emploierons ainsi à :

- mettre l'accent sur les aspects positifs de la santé mentale et du bien-être psychosocial des personnes, des familles et des communautés, au moyen d'activités de prévention et de promotion de la santé mentale, plutôt que d'adopter une approche axée sur la déficience et sur la maladie ;
- agir par la voie des mécanismes de soutien existants que les personnes, les familles et les communautés reconnaissent et auxquels elles font confiance et peuvent accéder ;
- intégrer les services de santé mentale et de soutien psychosocial dans d'autres structures et programmes pertinents pour réduire la stigmatisation liée à l'accès à la santé mentale et au soutien psychosocial ;
- fournir des informations opportunes, exactes et pertinentes sur la santé mentale et le soutien psychosocial, qui soient adaptées aux groupes spécifiques visés. Des méthodes de communication adéquates (y compris les réseaux sociaux) seront choisies en fonction du contexte et du public. Les messages sur la santé mentale et le bien-être psychosocial devraient viser à influencer de façon positive les attitudes et les comportements à l'égard des personnes ayant des besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial et ne pas accroître les risques d'isolement et de stigmatisation.

6. Contribuer à la mise au point d'interventions fondées sur des normes et des pratiques en matière de santé mentale et de soutien psychosocial internationalement reconnues et étayées par des données probantes, et les mettre en œuvre

Les activités menées dans le domaine de la santé mentale et du soutien psychosocial touchant souvent des questions extrêmement sensibles, une action bien intentionnée mais mal pensée peut nuire aux personnes. En favorisant et en adoptant des approches fondées sur des données probantes dans le domaine de la santé mentale et du soutien psychosocial et en veillant à ce que l'ensemble du personnel et des volontaires actifs dans ce domaine soient formés régulièrement, supervisés et dotés des compétences nécessaires, nous contribuerons à réduire les risques de nuire aux personnes et à garantir leur dignité ainsi que la qualité des services fournis.

Nous nous emploierons ainsi à :

- garantir que toutes les personnes qui jouent un rôle dans les réponses apportées aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial ainsi que dans les activités de préparation et de soutien connexes respectent les normes en matière de soins, les directives éthiques et professionnelles et les codes de conduite. Le personnel et les volontaires sauront connaître leurs limites et quand demander de l'aide ;
- garantir la formation, la supervision et le suivi continu de l'ensemble du personnel et des volontaires, afin d'éviter toute pratique néfaste dans le cadre des réponses apportées aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial. La formation et les programmes pertinents devraient doter le personnel et les volontaires des compétences et des connaissances dont ils ont besoin pour remplir leur rôle ;
- mettre en œuvre des interventions fondées sur les normes et les pratiques en matière de santé mentale et de soutien psychosocial internationalement reconnues et étayées par des données probantes. Nous assurerons régulièrement un suivi et une évaluation des programmes pour garantir la qualité des soins ;
- contribuer, dans la mesure du possible, à la collecte de données, à la recherche et à l'innovation sur les besoins et les pratiques en matière de santé mentale et de soutien psychosocial en respectant les règles d'éthique.

7. Protéger la santé mentale et le bien-être psychosocial du personnel et des volontaires

Souvent, le personnel et les volontaires sont atteints dans leur santé mentale et leur bien-être psychosocial, car ils travaillent dans des environnements difficiles et stressants et sont exposés à des expériences extrêmement traumatisantes en raison de la nature des activités liées à la santé mentale et au bien-être psychosocial. Le Mouvement exerce son devoir de protection et, ce faisant, non seulement nous améliorons la sécurité, la santé et le bien-être du personnel et des volontaires, mais aussi nous assurons la qualité des services que nous fournissons.

Nous nous emploierons ainsi à :

- garantir que le personnel et les volontaires sont dotés des connaissances et des compétences requises en soutien psychologique pour faire face aux situations stressantes, et qu'ils sont capables de préserver leur bien-être et, si nécessaire, de demander de l'aide ;
- former et aider les responsables à limiter les facteurs de stress auxquels sont exposés le personnel et les volontaires dans le cadre de leur travail ;
- garantir que le personnel et les volontaires sont dotés des compétences requises pour soutenir les personnes ayant des besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial. Nous intégrerons un volet santé mentale et soutien psychosocial dans leur formation de base ;
- garantir que le personnel, les volontaires et les établissements fournissant des services de santé mentale et de soutien psychosocial sont protégés en toutes circonstances, y

compris dans les situations de conflit armé, de catastrophe naturelle et autres situations d'urgence ;

- garantir la fourniture de services de santé mentale et de soutien psychosocial supplémentaires et spécifiques aux personnes et aux équipes qui sont exposées à des événements traumatisants du fait de la nature de leur travail ;

8. Renforcer les capacités en matière de santé mentale et de soutien psychosocial

Les ressources humaines sont l'atout le plus précieux des services de santé mentale et de soutien psychosocial. Ces services s'appuient sur les capacités, les compétences et la motivation du personnel et des volontaires. Le Mouvement contribuera à mettre en place des systèmes durables dans le domaine de la santé mentale et du soutien psychosocial en renforçant ses capacités en matière de santé mentale et de soutien psychosocial et en nouant des partenariats avec les autorités publiques et d'autres parties prenantes.

Nous nous emploierons ainsi à :

- garantir que le personnel et les volontaires qui répondent aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial bénéficient d'une formation, d'un suivi et d'un encadrement continus et qu'ils sont soutenus et supervisés par des professionnels de la santé mentale et du soutien psychosocial ;
- plaider en faveur de la mise en place de formations professionnelles et de leur élargissement, ainsi que de l'offre de possibilités de formation au personnel et aux volontaires actifs dans des contextes dans lesquels les services de santé mentale et de soutien psychosocial sont limités, voire inexistants (par exemple dans les environnements pauvres en ressources).